



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 06/08/2024

Reçu en préfecture le 06/08/2024

Publié le 06-08-2024

ID : 013-211301049-20240724-DEC2024_132-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2024-132

DESIGNATION D'UN CABINET D'AVOCAT POUR DEFENDRE LA COMMUNE CONCERNANT UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF INITIE PAR Monsieur Farid HAMEROUCHE A L'ENCONTRE DE L'ARRETE DU MAIRE DU 01 JUIN 2022 PORTANT SUR LE PC 013 104 18H0013 M03

Nomenclature ACTES : 1.3

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

-CONSIDERANT la nécessité d'avoir recours à une assistance juridique en matière de droit de l'urbanisme et de la construction.

-CONSIDERANT que ce dernier répond aux critères.

DECIDE

Article 1 : De désigner, pour défendre les intérêts de la Commune de Sausset-les-Pins dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir initié par Monsieur Farid HAMEROUCHE contre l'arrêté de refus de permis de construire modificatif PC 013 104 18H0013 M03 délivré par le Maire le 01 juin 2022, Maître Yvette TATARIAN avocate :

SELARL TATARIAN JOUREAU
301, Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

Article 2 : Le contrat est conclu à partir de la date du 15/11/2022 pour une période maximale de 4 ans et pour un montant de **4500 € HT**.

Article 3 : La dépense correspondante est prévue au budget communal.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 06/08/2024

Reçu en préfecture le 06/08/2024

Publié le

ID : 013-211301049-20240724-DEC2024_132-CC



Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 24/07/2024



Le Maire,
Maxime MARCHAND